



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Attendu que : **Vendeur indique la Société Heroflon Srl sise à Collebeato (Bs) Via Alcide De Gasperi nr.4;**
Acheteur indique les Personnes ou Sociétés demandant la fourniture des biens produits par le Vendeur.

1. COMMANDES – VALIDITE –

Le vendeur ne sera lié à la commande qui lui a été attribuée par l'acheteur qu'au moment où celui-ci en aura donné confirmation d'acceptation par écrit avec approbation simultanée des présentes conditions de vente. Si dans les 3 jours qui suivent l'envoi de la confirmation d'acceptation de la commande, le vendeur n'aura reçu aucune communication contraire, les conditions indiquées dans le document ainsi que celles générales qui y sont jointes seront considérées comme étant acceptées.

L'acheteur ne pourra pas révoquer la commande si ce n'est par accord écrit avec le vendeur.

2. PRIX

A moins d'indications différentes, les prix de catalogue sont ceux valables au moment de l'expédition et doivent être considérés nets de tous frais impôt et taxes, pour paiements comptants et livraison départ-usine, on devra y ajouter les frais accessoires de transports, emballages spéciaux, etc.

3. PAIEMENTS

Tout paiement, quelle que soit la forme convenue, devra avoir lieu dans les délais prévus.

Le retard dans le paiement même partiel des factures, provoque la déchéance du bénéfice du terme et de l'éventuel escompte ainsi que l'immédiate entrée en vigueur en faveur du Vendeur des intérêts moratoires, dans la mesure prévue par le D.L. du 09/10/2002 Nr.231 qui a introduit la Réglementation Européenne, avec droit du Vendeur de mettre en circulation avec un préavis de 5 jours, une traite à vue avec frais, hormis dans tous les cas, le droit pour le Vendeur d'annuler l'exécution d'autres contrats en cours.

4. LIVRAISON – DELAIS – TRANSPORT –

La livraison s'entend toujours "Départ Usine" dans les délais indiqués dans la lettre de confirmation d'acceptation de la commande, à moins d'accords différents entre les parties.

Les délais de livraison ou d'expédition, qui sont de toute manière toujours indiqués, doivent être considérés en tant que prévision approximative et à propos de commandes acceptées par le client, moyennant la restitution de la confirmation d'acceptation de commande, souscrite entièrement, dans les 24 heures.

S'ils ne sont pas respectés, ils ne pourront donner lieu en aucune manière de la part de l'acheteur, à des demandes de dédommagement ou de résiliation, même partielle, du contrat.

Le non-retrait de la marchandise commandée de la part de l'acheteur 10 jours après la communication que la marchandise est prête, donnera au Vendeur, la faculté de facturer immédiatement le prix convenu avec en plus la charge de tous les frais de stockage, assurance et garde.

Le Vendeur ne pourra jamais être appelé à répondre de livraisons manquées, retardées ou irrégulières de la part de l'entreprise chargée du transport, étant entendu de manière absolue et explicite que la marchandise, même si vendue port franc ou livrée au domicile de l'acheteur, voyage toujours aux risques et périls de l'acheteur.

Le Vendeur décline en outre toute responsabilité pour des retards dus à des troubles ou des grèves de la catégorie.

Le Vendeur n'est pas responsable de retards de livraison causés (directement ou indirectement) par des cas de force majeure. L'expression force majeure correspond aux termes de l'Art.1256 du Code Civil et c'est la manière dont doit être compris tout évènement limitant ou empêchant le déroulement normal de la production ou de la distribution.

5. GARANTIE

Le vendeur garantit à l'acheteur la qualité d'après ses propres spécifications standard des produits objet du contrat d'achat vente.

La garantie se concrétise et se termine avec le remplacement gratuit des produits dont il a été impossible de se servir à cause de vices ou défauts de matériau, construction ou usinage, à condition que ces matériaux soient livrés "départ-usine".

Des défauts évidents de qualité des biens livrés devront être signalés dans les 7 jours.

Des défauts latents devront être signalés dans les 60 jours.

En plus du remplacement dont il a été question plus haut, le Vendeur ne doit répondre d'aucune autre obligation et en particulier l'acheteur n'a pas le droit de prétendre la résiliation du contrat d'achat vente ou tout autre dédommagement consécutif à l'emploi du produit.

Le Vendeur ne sera pas responsable de défauts dérivant de matériaux fournis par l'acheteur pour l'usinage.

La garantie ne couvre pas les dysfonctions ou ruptures dues à usure normale, maladresse, négligence et mauvaise utilisation de la marchandise de la part de l'acheteur et cesse si les paiements n'ont pas été effectués par l'acheteur aux échéances convenues.

A moins d'indications différentes, le Vendeur ne garantit pas l'aptitude des Biens à l'emploi pour lequel ils sont destinés; même s'il est à connaissance de cet emploi et d'autre part il ne prête aucune garantie en référence à la dénomination ou description avec lesquelles les biens sont vendus et encore moins en référence à toutes les indications fournies par le Vendeur, ou bien par ses employés ou ses agents.

Toutes les autres garanties ou prescriptions relatives à la qualité ou description du Bien, sont exclues, excepté celles dont l'exclusion est interdite par la loi .

6. INFORMATIONS ET CARACTERISTIQUES

La description des produits et des données techniques concernant le produit et qui sont indiqués dans les offres, circulaires, devis, catalogue des prix etc., ont un caractère indicatif approximatif et n'engagent en aucune manière le Vendeur, lequel n'est responsable que de ce qui est indiqué spécifiquement dans le contrat achat vente

7. VARIATIONS DE COMMANDES

Toute modification des termes du contrat, en particulier des prix, quantités ou délais de livraison, devra être concordée par écrit.

8. CHARGES DE VENTE

Les Agents, les Représentants et les personnes chargées des pourparlers de vente n'ont pas le pouvoir de représenter le Vendeur, lequel ne s'engage qu'avec des textes écrits par lui et souscrits par le représentant légal.

9. TRIBUNAL COMPETENT

Le tribunal compétent, sans aucune exclusion, en cas de litiges relatifs au contrat d'achat vente, est exclusivement celui de Brescia même dans les cas de paiements par traite ou effet, d'appels en garantie ou de contenance de cause.

L'acheteur

Sont expressément approuvés aux termes de l'Art. 1341 C.C. les points 1.3.4.5.7.9.

Les présentes conditions doivent être signées pour acceptation.

3 jours après la réception de la confirmation d'acceptation de la commande d'achat ci jointe, les conditions sont considérées comme étant tacitement et intégralement acceptées.

L'acheteur